

Le port du masque est obligatoire dans toute la commune.



SUR VOS TABLETTES

› Mercredi 2

- **Donneurs de sang bénévoles** Collecte don du sang / Salle Brassens - 14h30 à 19h30.

› Jeudi 3

- **Comité Local du Secours Populaire** Portes ouvertes / ancienne Mairie - 14h30 à 18h.

› Jeudi 10

- **Municipalité** Réunion « Nouveau lieu de partages et rencontres » - 19h. Salle Grémaux. Sur la base de plusieurs idées de Lezennois(e)s pour ce nouveau lieu de partages, nous creuserons ensemble toutes les pistes pour définir ce que vous voulez principalement y faire et comment vous souhaitez y contribuer. Des idées de lieux pourront aussi émerger... - Jauge limitée, inscription en mairie.

› Samedi 12

- **Municipalité, École municipale de musique et classe de M. Capelle** - Spectacle dans le cadre de la Journée mondiale pour la diversité, le dialogue et le développement / Cour de l'école Irène Joliot Curie - 14h30 - Jauge limitée - inscription en mairie à partir du 5 juin ou par mail à mairie@lezennes.com (voir

onglet Journée mondiale pour la diversité, le dialogue et le développement).

› Mardi 15

- **Municipalité** Conseil Municipal / Salle Brassens - 19h, ouvert au public, jauge limitée, inscription en mairie.

› Jeudi 17

- **Comité Local du Secours Populaire** Portes ouvertes / ancienne Mairie - 14h30 à 18h.

› Dimanche 20

- **Élections** Départementales et Régionales - 1^{er} tour.

› Lundi 21

- **École municipale de musique** Fête de la musique / Patio de l'école municipale de musique - 19h - jauge limitée - inscription en mairie.

› Dimanche 27

- **Élections** Départementales et Régionales - 2nd tour.

› Samedi 3 juillet

- **Municipalité et Associations lezennoises** - Fête des associations (flyer à venir).
- **Municipalité** Ducasse (flyer à venir).

› Dimanche 4 juillet

- **Municipalité** - Braderie, Fête de la Pierre et ducasse (flyer à venir).



CONCOURS

› Concours des maisons fleuries

Le traditionnel concours des maisons fleuries qui contribue à l'amélioration du cadre de vie et de la bio-diversité, complétant l'effort de fleurissement de notre commune, est bien sûr renouvelé en 2021. Si vous souhaitez y participer, venez vous inscrire en Mairie et y retirer le règlement du 1^{er} au 28 juin inclus.



JOURNÉE MONDIALE POUR LA DIVERSITÉ, LE DIALOGUE ET LE DÉVELOPPEMENT

› AFRICA TOUR

Ce projet de classe « Africa Tour » touche différentes disciplines (Découverte du Monde, Arts Plastiques, Musique) et apporte aux enfants des connaissances sur différents milieux, climats, modes de vie, cultures ...

Les enfants ont pu créer un spectacle mêlant récits, danses, rythmes et chants aux couleurs africaines. La présence des musiciens de l'association Kaï Dina Dany Dautricourt et Philippe Kamunga a permis aux enfants de s'initier à la musique des tambours africains et d'aller plus loin dans la découverte de l'Afrique. Spectacle poétique d'après le conte Petit Chaka de Marie SELLIER.

Mise en musique : Classe de CE1, école Irène Joliot Curie.

Narrateur : Bernard Noé.



FOCUS : ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES : ON VOTE LES 20 ET 27 JUIN

QUI ÉLIT-ON ?

Les électeurs désigneront :

leurs conseillers départementaux en charge :

- de l'aide sociale, dont la protection de l'enfance et le revenu de solidarité active (RSA) ;
- des routes départementales ;
- des transports scolaires ;
- de la gestion des collèges.

leurs conseillers régionaux, en charge :

- du développement économique ;
- de l'aménagement du territoire ;
- des transports non urbains, dont les trains express régionaux (TER) ;
- de la gestion des lycées et de la formation professionnelle.

COMMENT VOTE-T-ON ?

Les bureaux de vote ont été dédoublés en Mairie et à la salle Brassens pour pouvoir participer aux deux scrutins.

- Aux départementales

Les électeurs choisissent un binôme paritaire de candidats, présentés à l'échelle de leur canton.

Le mode de scrutin majoritaire s'applique : seul le binôme arrivé en tête est élu, les autres n'obtiennent pas de siège.

- Aux régionales

Les électeurs choisissent une liste paritaire de candidats, présentés à l'échelle départementale pour que chaque département soit équitablement représenté au conseil régional.

Le mode de scrutin proportionnel s'applique : les sièges sont répartis proportionnellement au score obtenu par chaque liste ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés. Pour qu'elle dispose d'une majorité, la liste arrivée en tête remporte une « prime » représentant 25% des sièges.

Depuis le 6 avril 2021, si vous ne pouvez pas être présent le jour de l'élection, les procédures de procuration ont été simplifiées :

- Chaque électeur peut désormais établir sa procuration en ligne sur maprocuration.gouv.fr, avant de se rendre au commissariat ou à la gendarmerie pour valider son identité ;
- Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France).

Les inscriptions sur les listes électorales sont closes pour ces scrutins, depuis le 14 mai. Les nouvelles inscriptions enregistrées depuis cette date seront prises en compte à partir du 28 juin 2021.



L'ABÉCÉDAIRE DE LA VIE QUOTIDIENNE

› Écobaie

Le brûlage à l'air libre de tous détritiques et déchets (résidus végétaux, matières plastiques, pneumatiques, bois...) est formellement interdit.

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée.

Pour ces raisons, il est interdit de brûler les déchets verts. Pour exemple, brûler 50 kilos de végétaux émet autant de particules que 100 allers-retours à la déchetterie.

Tout contrevenant fera l'objet d'une contravention.



COMMERCE

› Congés

Instants Sucrés sera fermé du mercredi 30 juin au mercredi 7 juillet inclus et du dimanche 1^{er} août au dimanche 22 août inclus.



PLAN ÉTÉ 2021

► PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE : En cas de malaise, appelez le 15 / En savoir plus : 0800 06 66 66

Recommandations pour les personnes sensibles (personnes âgées, personnes malades, enfants en bas âge, ...), en cas de fortes chaleurs : Attention ! Certaines personnes sensibles peuvent ne pas avoir conscience de la perception de la soif.

Conseils :

- Buvez régulièrement tout au long de la journée, en évitant les boissons glacées. Pensez à diversifier les apports hydriques sur la journée (eau, jus de fruit, etc.).
- Humidifiez votre corps, douchez-vous régulièrement et utilisez éventuellement un ventilateur.
- Protégez-vous du soleil et de la chaleur en évitant de sortir entre 11h et 16h.
- Passez 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais.
- Fermez les volets et ventilez bien, aérez les pièces de votre habitation, surtout la nuit s'il fait plus frais.
- Alimentez-vous bien, même si vous n'en ressentez pas le besoin.
- Donnez régulièrement de vos nouvelles à votre entourage et n'hésitez pas à solliciter de l'aide en cas de besoin.
- Faites-vous héberger chez un parent ou une personne de votre entourage si vous vivez dans un habitat mal adapté à la chaleur.
- **Si vous êtes une personne isolée, pensez à vous inscrire sur le registre communal mis en place à la Mairie.** Ce registre permet de localiser les personnes isolées pouvant être en difficulté, notamment en cas de canicule, afin de vous proposer une aide adaptée si nécessaire



CULTURE

► MÉDIATHÈQUE

Pour un accueil optimal, le nombre de personnes présentes en même temps dans la médiathèque reste limité à 5 jusqu'au 8 juin (10 à partir du 9 juin). Le port du masque, non fourni, est obligatoire pour tout usager de 6 ans et plus.

► Horaires

La médiathèque vous accueille aux horaires suivants :

- Mardi de 11h à 13h et de 15h à 18h
- Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- Vendredi de 15h à 19h

- Samedi de 10h à 12h puis de 14h à 18h

► Comité de lecture adulte :

- Mardi 8 juin de 19h à 20h45 : Découvrez la sélection de livres, DVD et CD faite par nos bibliothécaires et venez échanger vos impressions et vos coups de cœur lors de ce rendez-vous ! Plus de renseignements auprès de la médiathèque.

► Comité de lecture jeunesse :

- Samedi 19 juin à 16h en visio : Sur inscription, renseignements auprès de la médiathèque.



PETITE ENFANCE, ENFANCE & JEUNESSE

► Espace Petite Enfance :

• Consultation infantile

Les consultations se font sur le site de l'UTPAS d'Hellemmes jusqu'à nouvel ordre. Veuillez téléphoner au 03 59 73 96 60 pour prendre un rdv.

• Baby Gym

Selon les recommandations sanitaires, pas d'ateliers jusqu'à nouvel ordre.

► Inscriptions périscolaires :

Année 2021 / 2022 : Pour finaliser l'inscription de votre enfant sur tous les temps périscolaires (matin, midi, soir, mercredi après-midi et NAP)

• Elèves déjà inscrits cette année :

Documents envoyés par mail le 4 juin et à rendre le samedi 12 juin (organisation d'une permanence avec rdv par classe)

• Nouveaux élèves :

Documents envoyés par courrier et à rendre uniquement sur rdv au 03 20 56 54 12.

► Espace Enfance - Maison des jeunes :

• Inscriptions été 2021 :

Tableau disponible à partir du vendredi 4 juin
Tableau à retourner par mail uniquement à periscoadmin@lezennes.com avant le 12 juin 2021.

► Date des centres été 2021

- Juillet : du jeudi 8 au vendredi 30 juillet
 - Août : du lundi 2 au vendredi 27 août
- Fermeture pour préparation et entretien des locaux le mercredi 7 juillet ainsi que les lundi 30 et mardi 31 août et le mercredi 1^{er} septembre (jour de pré-rentrée).*

La pharmacie du Grand Stade sera de garde le samedi 19 juin.

Tél : 03 20 91 28 27 / Adresse : 32 rue Gambetta.



ÉTAT CIVIL

Sincères condoléances à la famille de :

► Christiane SEVERIN

Bienvenue à :

► Naïm YILDIRIM

► Jaé MABELLE

Ils se sont unis :

► Siân WATKINS et Vincent DUBRUILLE

Ils se sont pascés :

► Mathilde LORIDAN et Gabin HALLOUET

► Danielle DOËRE et Bernard LEFEBVRE

► Yasmine NACHITE et Corentin BLEUSE



PERMANENCES

• Emploi et Formation :

Sur rdv en téléphonant en mairie.

• ACTION « mutuelle solidaire » :

Vendredi 11 de 9h à 12h sur rdv, en téléphonant en mairie.

• ADIL (Agence d'Information sur le Logement) :

Pas de permanence à Lezennes mais vous pouvez téléphoner au 03 59 61 62 59 pour connaître les permanences sur les autres sites. Site web : <https://www.adilnfdc.fr/nospermanences>

• PACS :

Sur rdv, en téléphonant en mairie.

• AIAVM (Aide aux Victimes) :

Permanences les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois, de 14h à 17h, en Mairie.

Sur rdv en téléphonant au 03 20 49 50 79.

• Conciliateur de justice :

Les 4 et 18, sur rdv en téléphonant en mairie.

• Député :

Permanence de Monsieur le Député en Mairie de Lezennes le 1^{er} mardi du mois de 15h30 à 17h30. Avec ou sans rdv.

Tél : 06 48 44 25 91

• Conseiller Info Energie

Permanence le 3^{ème} mercredi du mois, uniquement sur rdv au 06 87 95 86 94.

• Permanence Urbanisme

Les samedis 5 et 19 de 9h à 12h en Mairie. Sans rendez-vous.

Retrouvez nous aussi sur...
www.facebook.com/VilledeLezennes
www.lezennes.fr
Téléchargez l'application CityAll
Contact : mairie@lezennes.com



Flashez ce QR code pour télécharger l'application CityAll.

Si vous souhaitez recevoir le LIQ par mail, vous pouvez écrire à mairie@lezennes.com en indiquant vos coordonnées.



DÉCHETS VERTS

Une benne sera mise à votre disposition les samedis 5 et 19 de 10h à 12h

Centre Technique Municipal

COLLECTE DES D M S

Prochaine collecte des Déchets Ménagers Spéciaux le samedi 19 de 14h à 15h

Parking de la Salle Brassens